



AU LECTEUR.

PROSPECTUS.

Sans autre motif que celui du bien, sans autre désir que celui d'utiliser pour nos compatriotes en même temps que pour nous-mêmes, si cela est possible, le journal nouveau que nous entreprenons en ce moment de publier en nous efforçant de le rendre acceptable, nous offrons humblement au lecteur le premier numéro de la Voix du Golfe.

terre, attendu leur trop grande proximité de la frontière américaine, et dont aucune, nous l'espérons bien, ne sera choisie en fin de compte à notre préjudice? Tel est le problème: les termes en sont trop simples pour n'être pas faciles à saisir; ils sont d'ailleurs trop clairs pour ne pas conduire le gouvernement impérial lui-même à la solution que réclament à la fois la saine politique et l'équité: l'adoption pure et simple du tracé Robinson. C'est pour la réalisation de cet objet véritablement populaire que nous joignons notre faible concours aux efforts des hommes influents qui déjà travaillent à l'effectuer.

La Voix du Golfe sera rédigée par une société de collaborateurs volontaires dont les services lui sont assurés pour longtemps. Ils ont adopté pour règle, en fait de polémique, la discussion honnête, c'est-à-dire exempte de personnalités offensantes. Mais ce qu'ils s'imposent de restrictions à cet égard fera loi pour les correspondants de la feuille. Sans doute, il n'y a pas de mal, il peut même être nécessaire en commentant sur un acte public, d'en déduire quelque blâme à l'adresse de son auteur; mais nous ne confondons pas les écrivains de cet ordre avec ceux qui, passionnés ou prévenus, n'hésitent pas à signaler comme traîtres ou comme ennemis du bien public quiconque il leur plaît d'envisager sous de telles couleurs à travers le disque de leur fausse lunette.

didats qui, ne songeant point à cette mise en scène, s'étonneraient peut-être de ce qu'on les soupçonnât de vouloir être transformés en législateurs ou en hommes d'état, en dehors de toute nécessité connue. En général, comme il y a doute dans l'espèce, nous ne croyons pas devoir coopérer pour le présent à la liste des aspirants aux honneurs de la députation parlementaire.

tionnaires prennent respectueusement la liberté de présenter à Votre Majesté avec cette requête, et par lequel il appert que le rapport et les données du Major Robinson sont exacts, et qu'il n'ont été nullement contredits jusqu'à ce jour. Vos pétitionnaires prennent la liberté de soumettre à la considération de Votre Majesté les conclusions suivantes, qu'ils croient être pleinement fondées, d'après la teneur du pamphlet susmentionné:

1° Que la ligne du Major Robinson est de toutes les routes la plus avantageuse sous tous les rapports, tant au point de vue militaire que commercial et national;

2° Que la hauteur des terres à travers lesquelles le chemin doit passer n'est que de 750 pieds au-dessus du niveau de la mer, par la ligne du Major Robinson, tandis que par les autres lignes elle s'élève jusqu'à quinze cents pieds;

3° Que c'est la seule voie sûre en cas de guerre;

4° Qu'elle amène la voie ferrée tout près du Havre du Bic, où le Persia a opéré un débarquement de troupes le 27 décembre 1861, à proximité de la Pointe-aux-Pères, sur le Saint-Laurent, de la Baie des Chaleurs, Shippigan, Miramichi et la Baie Verte, dans le golfe Saint-Laurent; ports où la navigation est ouverte presque toute l'année;

5° Que la ligne du Major Robinson offre des avantages supérieurs à ceux des autres routes, pour les objets que le gouvernement impérial et ceux des colonies ont en vue, et qu'en aidant à la construction du chemin de fer intercolonial, elle sera sans rivale comme voie offerte au commerce, devant traverser un pays fertile, productif et populeux, en créant une communication directe, non-seulement entre Québec et les provinces maritimes, mais encore avec le district de Gaspé et les pêcheries du golfe Saint-Laurent.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à Votre Gracieuse Majesté, en donnant son approbation à la ligne qu'a explorée le Major Robinson, faire choix de la dite ligne comme devant être suivie par la voie ferrée intercoloniale du Canada.

Et, comme ils y sont tenus, vos pétitionnaires ne cessent de prier.

1er juin 1867.

Avant-hier, dimanche, a eu lieu à Saint-Germain la procession solennelle de la Fête-Dieu. Précédé des élèves du couvent et de ceux du collège de Rimouski portant bannières en tête, le cortège religieux, qui eût suivi d'une assistance nombreuse parmi laquelle étaient le corps des marguilliers, les membres du barreau et ceux des autres professionnels légaux, parcourut la voie centrale du village, direction ouest de la cathédrale, et s'arrêta à deux reposoirs en verdure qu'avaient élevés et ornés magnifiquement des particuliers empressés de témoigner ainsi leur zèle. L'éclat et la beauté de cette cérémonie ont été dignes en tout de la circonstance.

Le vapeur Advance a fait ce printemps plusieurs apparitions régulières à la jetée de Rimouski. Les visites qu'il adresse au chef-lieu sont accueillies avec satisfaction du public, et surtout des hommes d'affaires auxquels il procure un moyen de transport expéditif jusqu'à la cité. C'est à l'occasion des avitaillements qu'il renouvelle aux phares du Saint-Laurent, de Québec à Métis, que l'Advance nous favorise de sa venue jusqu'à l'embarcadere de Saint-Germain. Mais il n'est que juste de rappeler qu'une intention obligée de la part de l'honorable ministre des travaux publics a seule pu mettre ce vapeur à la disposition des habitants de nos localités. Ceux-ci reconnaîtront d'autant mieux ce bon procédé qu'ils ne sont pas les seuls à en tirer avantage, car les profits réalisés par l'Advance en effectuant ce service, sont un bénéfice net à la caisse publique, ou, ce qui revient au même, une diminution des frais nécessaires à l'alimentation des phares. A cette occasion, des remerciements sont dus à la direction des steamers provinciaux, dont M. L. A. Hnot est reconnu le chef, pour la manière dont il sait pourvoir aux besoins et au confort des passagers à bord de l'Advance.

Avec cela, l'Advance est un bâtiment sûr, et le capitaine Simard, qui

ECHOS POLITIQUES.

Les nouvelles d'Outaouais portent que nos ministres et ceux des provinces inférieures se sont mis activement à la besogne; mais l'énigme de leurs conférences à huis-clos est à peu près le seul thème aux effusions, politiques, dans un temps où la politique locale ne nous dit plus rien et l'on s'abandonne aux conjectures que cet état de choses fait naître.

Nous apprenions aux dernières dates que messieurs Cartier et Langevin étaient tous deux sur la liste des membres du gouvernement fédéral. Ce fait, très-vraisemblable de lui-même, est peut-être, au moment où nous écrivons, une réalité. L'opinion générale désignait aussi d'avance ces deux noms et quelques autres encore comme devant figurer dans l'organisation des nouveaux pouvoirs. Il est également vrai que l'on s'attend à voir dans ces combinaisons l'élément bas-canadien aussi avantageusement représenté qu'il est permis de le croire d'après ce que le patriotisme et le dévouement éprouve des membres bas-canadiens de la dernière administration leur suggérera de tenter à cette fin.

Est-il vrai, comme le dit l'Événement d'après un journal du Nouveau-Brunswick, que M. Galt serait élevé au poste de premier ministre des finances de la Confédération? S'il en était ainsi, sans doute, il faudrait reconnaître pour bien méritée cette distinction en faveur d'un homme que son habileté dans les finances a fait admettre au rang des économistes distingués de notre époque.

La rumeur signale en même temps l'hon. M. Chauveau pour le poste de premier ministre de la province de Québec. Cette position serait jugée convenir à notre éminent compatriote, dont les débuts sur la scène publique ont révélé les talents, comme orateur et homme d'Etat. A propos de ce monsieur, il nous serait inutile d'aller jusqu'au panegyrique; mais nous serions satisfaits, comme le serait le public avec nous, de voir M. Chauveau donner librement carrière à ses capacités politiques dans une sphère d'action nouvelle. Dès lors, nous prévoyons qu'après avoir fourni d'une manière également honorable les carrières si diverses de publiciste, d'orateur parlementaire et de directeur de l'instruction publique, on lui appliquerait ce mot que le corps judiciaire décernait à la mémoire d'un légiste éminent de France: "son éloge est partout, sa critique nulle part."

De tant de candidatures annoncées pour les élections prochaines, nous ne savons quel nombre il faudrait en défalquer, de celles que l'on peut regarder comme improbables ou nulles. L'incertitude qui règne encore à cet endroit dispense de livrer à la publicité les noms de certains can-

Requête au Gouvernement Impérial.

Le mouvement opéré depuis quelques semaines par une foule de véritables amis du chemin de fer intercolonial, a donné lieu à la requête suivante que nous publions d'autant plus volontiers qu'elle exprime avec justesse les motifs qui, nous n'en doutons pas, déterminent dans son propre intérêt le gouvernement de la métropole à conférer aux populations des bords du Golfe les bénéfices de la route Robinson. Le document abonde assez de lui-même en ce sens.

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

La Pétition des soussignés, loyaux sujets de Votre Majesté, francs tenanciers des districts de Rimouski, en Canada,

Représente humblement :

Que, par un acte du Parlement Impérial adopté pendant la présente session, le gouvernement britannique a consenti à garantir, au montant de trois millions de Louis, la construction du chemin de fer Intercolonial, de Québec à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse;

Qu'en l'année 1843, Sa Grâce le Duc de Wellington attira l'attention du Parlement Britannique sur la nécessité d'un tel chemin pour la défense militaire des colonies de l'Amérique du Nord;

Qu'en 1846, le gouvernement de la Grande-Bretagne, avec les provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ordonna l'exploration régulière et à frais communs de la route à être construite, par deux officiers distingués et compétents des Ingénieurs Royaux: le Major Robinson et le capitaine Henderson, dont les rapports et plans fournissent les renseignements les plus sûrs et les meilleures informations, en ce qui a trait à cette grande entreprise;

Que le choix de la route de ce chemin de fer est de la plus haute importance pour le maintien de la connexion de ces colonies avec la Grande-Bretagne, ainsi que de l'union de ces mêmes colonies entre elles;

Qu'un moyen d'une exploration incomplète, faite par un ingénieur civil du Canada, M. S. Fleming, d'autres routes ont été indiquées, l'une passant près de la frontière des Etats-Unis, une autre (appelée ligne centrale) passant à une faible distance de la même frontière: lesquelles deux routes (ainsi que vos pétitionnaires en sont informés) suscitent de graves objections, tant comme routes militaires qu'à bien d'autres égards;

Que les avantages et les désavantages des différentes lignes ont été pesés et considérés pleinement dans un pamphlet imprimé, que vos péti-

Requête au Gouvernement Impérial.

tionnaires prennent respectueusement la liberté de présenter à Votre Majesté avec cette requête, et par lequel il appert que le rapport et les données du Major Robinson sont exacts, et qu'il n'ont été nullement contredits jusqu'à ce jour. Vos pétitionnaires prennent la liberté de soumettre à la considération de Votre Majesté les conclusions suivantes, qu'ils croient être pleinement fondées, d'après la teneur du pamphlet susmentionné:

1° Que la ligne du Major Robinson est de toutes les routes la plus avantageuse sous tous les rapports, tant au point de vue militaire que commercial et national;

2° Que la hauteur des terres à travers lesquelles le chemin doit passer n'est que de 750 pieds au-dessus du niveau de la mer, par la ligne du Major Robinson, tandis que par les autres lignes elle s'élève jusqu'à quinze cents pieds;

3° Que c'est la seule voie sûre en cas de guerre;

4° Qu'elle amène la voie ferrée tout près du Havre du Bic, où le Persia a opéré un débarquement de troupes le 27 décembre 1861, à proximité de la Pointe-aux-Pères, sur le Saint-Laurent, de la Baie des Chaleurs, Shippigan, Miramichi et la Baie Verte, dans le golfe Saint-Laurent; ports où la navigation est ouverte presque toute l'année;

5° Que la ligne du Major Robinson offre des avantages supérieurs à ceux des autres routes, pour les objets que le gouvernement impérial et ceux des colonies ont en vue, et qu'en aidant à la construction du chemin de fer intercolonial, elle sera sans rivale comme voie offerte au commerce, devant traverser un pays fertile, productif et populeux, en créant une communication directe, non-seulement entre Québec et les provinces maritimes, mais encore avec le district de Gaspé et les pêcheries du golfe Saint-Laurent.



Mgr. Cook vient d'adresser un mandement aux fidèles de son diocèse pour leur indiquer la ligne de conduite qu'ils doivent suivre en présence des nouveaux changements constitutionnels.

Nous offrons nos sincères remerciements à l'ami qui a eu la complaisance de nous faire tenir une copie du mandement.

Nos très-chers frères,

Nous voici arrivés en présence de l'un de ces événements qui font époque dans les annales d'une nation. La proclamation impériale publiée ces jours derniers dans la Gazette Officielle du Canada, et reproduite par tous les journaux du pays, est un de ces actes solennels qui réclament la plus sérieuse attention de tout un peuple, le concours de toutes les volontés vers un même but, pour assurer la paix, la prospérité et le bonheur de la patrie commune.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle fut la vivacité des débats sur ce projet dans la Chambre d'Assemblée. La grande majorité des députés le regardaient comme la seule planche de salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir toutefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le pays de l'impasse où il se trouvait.

Mais c'est avec peine que nous avons vu la violence avec laquelle quelques-uns de nos compatriotes se sont élevés contre le projet de confédération; non qu'il ne fût permis de le discuter dans le temps; mais il est toujours répréhensible de manquer de modération. Nous eussions été heureux de voir plus de calme dans la discussion: c'eût été la voie la plus propre à faire juger sainement ce projet, qui, après tout était, regardé par la majorité de nos concitoyens comme une nécessité bien grave, à la vérité, mais comme le moyen le plus praticable de sortir des circonstances difficiles où nous nous trouvions.

C'est par la vérité, la justice et la modération que nous aurons la consolation de voir renaître au milieu de nous la concorde et l'union.

Tel est l'enseignement de nos livres saints: "Misericordia et veritas obsecraverunt sibi: justitia et pax osculata sunt." La miséricorde et la vérité se sont rencontrées: la justice et la paix se sont embrassées. Ps. 84. v. 11. Non, nous ne voyons aucune raison pour justifier une accusation aussi odieuse et aussi grave; nous ne connaissons rien qui puisse autoriser à croire que la confédération soit un acte de trahison. Elle a été discutée assez longuement, examinée assez scrupuleusement par les hommes les plus dévoués et les plus éclairés de toutes les provinces, pour lever tout doute à cet égard. Cependant, il n'en est pas moins vrai que ce n'est toujours qu'avec crainte et en tremblant qu'il faut porter la main à la base sur laquelle repose un édifice tout entier, pour lui en substituer un autre; tant le moindre défaut d'équilibre pourrait entraîner de funestes conséquences.

Aujourd'hui que ce projet a reçu la sanction du gouvernement impérial, et qu'il est devenu la loi fondamentale du pays, nous devons vous rappeler que notre devoir comme catholiques est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion dans les limites du juste et de l'honnêteté, tant que la confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru utile ou dangereuse, il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi.

Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous y soumettre. Vous devez, en conscience, N. T. C. F., et comme catholiques et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser, dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution qui va bientôt être inaugurée.

Ce devoir, vous aurez à le remplir dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours est indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons en attendre.



ENVOIS AMERICAINS, ESCOMPTES.

Département des Finances, Douanes, Québec, 6 Mars, 1863. Il est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux collecteurs des Douanes au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.



L. A. DASTOUS, Village de Saint-Germain de Rimouski, ayant un fonds considérable de Marchandises Seches, DE QUINCAILLERIE, ET D'EPICERIES de toute sorte, dont il dispose à des prix défiant toute compétition.

ATTENTION! ATTENTION!! Le Soussigné ayant fait agrandir et restaurer complètement son magasin, en prend occasion de remercier ses amis ainsi que le public de Rimouski et des paroisses environnantes du patronage dont il leur a été redevable jusqu'à ce jour.

Drap noir, Gros de Naples, Tweeds, Cobourgs, Casimires, Indiennes, Cotons de l'Inde, Toile fine, Cotons jaunes, Chapeaux pour Dames et Messieurs, Bottes et Chaussures de toutes espèces et qualités, faisant partie du fonds très considérable et varié qu'il a reçu ce printemps.

AUG. LEPAGE, MAITRE-FORGERON, Village de Saint-Germain de Rimouski. Est chargé, à titre de marchand à commission, de la vente des articles confectionnés aux Fonderies de Lotbinière.

MALCOLM COTE, Hotelier, Extrémité-Ouest du village de Rimouski. A des chambres spacieuses et commodes. Sa maison, occupant un site baigné par le Saint-Laurent, où se retrouvent avec l'air constamment frais et pur du fleuve une des perspectives les plus agréables.

HOTEL SAINT-LAURENT RIMOUSKI. Le soussigné, ayant fait des améliorations à son Hôtel, informe le public qu'il aura toujours à la disposition de Messieurs les voyageurs, une table bien servie. Ses vins et liqueurs sont de premier choix.

A. P. LETENDRE, AVOCAT. Bureau: second étage de l'atelier typographique de la Voix du Golfe, Saint-Germain de Rimouski.

L. A. BILLY, AVOCAT, Saint-Germain de Rimouski.

AUG. MICHAUD, AVOCAT, Saint-Germain de Rimouski.

TRAITE THEORIQUE ET PRATIQUE D'ANALYSE GRAMMATICALE, D'ANALYSE LOGIQUE ET DE PONCTUATION, PAR NAPOLEON LACASSE. PROFESSEUR A L'ECOLE NORMALE-LAVAL.

ABREGE DE LA Grammaire Française, PAR C. J. L. LAFRANCE, Directeur de l'Académie St. Jean-Baptiste.

Nouvel Arithmétique COMMERCIALE ET PRATIQUE. PAR J. C. L. LAFRANCE, Directeur de l'Académie St. Jean-Baptiste.

TRAITE DE CALCUL MENTAL DE M. F. E. JUNEAU, Inspecteur d'Écoles, est en vente au bureau de la Voix du Golfe et chez tous les libraires du Bas-Canada.

M. F. E. JUNEAU, inspecteur d'écoles, vient de publier un livre destiné à être d'un précieux secours à la classe commerciale et agricole: c'est un Traité de Calcul Mental.

M. F. E. JUNEAU, inspecteur d'écoles, vient de publier un livre destiné à être d'un précieux secours à la classe commerciale et agricole: c'est un Traité de Calcul Mental.

Après avoir parcouru le Traité de Calcul Mental de M. F. E. JUNEAU, inspecteur d'écoles, nous avons reconnu que ce livre était destiné à rendre d'importants services à la classe commerciale ainsi qu'à tous nos cultivateurs canadiens.

Flore Canadienne, ou Description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et de clefs analytiques.

Le Verger Canadien, ou CULTURE RAISONNEE DES FRUITS qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada.

Traite Elementaire DE BOTANIQUE A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION, ET DES Amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science sans le secours d'un maître.

THEORIQUE ET PRATIQUE Des manœuvres de l'infanterie, précédé d'un historique de l'origine, de la composition et de l'administration, etc., etc., de l'armée Anglaise, telle qu'elle est constituée de nos jours.

Boite de Théorie, PAR LE Lt.-Colonel L. T. SUZOR. Contenant 56 modèles avec lesquels on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

MAXIMES. CONSEILS ET INSTRUCTIONS SUR L'art de la guerre, ou Aide-Mémoire pratique de la guerre à l'usage des militaires de toutes armes et de tous pays.

Les qualités morales DU BON MILITAIRE. PAR L. N. VOYER. Ex-Sergent au 100e régiment de ligne (Anglais).

LA VOIX DU GOLFE paraît bi-hebdomadairement le Mardi et le Vendredi. Bureau: SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes, première insertion... 50 Chaque insertion suivante... 12 1/2 Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion... 8 Chaque insertion suivante, par ligne... 2

EN VENTE; PAPIER DE BUREAU, A LETTRE, BUVARD, DE REUIL, ENCRE NOIRE, ENCRE ROUGE et BLEU, MUCILAGE, CIRE A CACHER, PLUMES METALLIQUES, PORTE-PLUMES, CRAYONS, ENVELOPPES de toute espèce et autres articles dans cette ligne.